

Circulaire du 11 mars 2021 fondée sur l'approche uniforme des dossiers en application de l'article 4, 2^{ème} alinéa de la loi du 20/02/1939 sur la protection du titre et de la profession d'architecte

FORMULAIRE DE DEMANDE DE DEROGATION D'ARCHITECTE

Remarques importantes :

* Le demandeur doit être une personne privée

* Le demandeur doit avoir des droits de propriété sur le terrain à bâtir dans le cadre d'une nouvelle construction ou sur la maison existante lorsque la demande concerne la rénovation de celle-ci ou la construction de bâtiments annexes à celle-ci

* La nouvelle construction ou l'habitation à rénover doit obligatoirement servir de maison familiale au demandeur

Renseignements personnels

Nom :..... **GOBLET**

Prénom :..... **Christian**

Adresse domicile :...**5650 WALCOURT rue des Quairelles, 19**

Diplôme¹ :..... **Architecte**

Téléphone privé/GSM :..... ***** / +32 470 68 20 88**

Téléphone professionnel :... *******

Adresse électronique :..... **cg@chfr.be**

Profession² :..... **Retraité**

Employeur :..... **///**

Expérience professionnelle³ :.....

Exercice de la profession d'architecte indépendant (profession libérale) depuis 1975 jusqu'en 2021, date du retrait du tableau de l'Ordre des architectes.

Réalisation de nombreux projets privés et/ou publics.

¹ L'octroi de la dérogation est, entre autres, lié au niveau et à la spécialité du diplôme du demandeur par rapport à l'importance des travaux envisagés

² Nom et type d'activités

³ Expérience utile pour les travaux envisagés uniquement. L'octroi de la dérogation est, entre autres, fonction du niveau et de la spécialité de l'expérience professionnelle par rapport à l'importance des travaux envisagés

Renseignements relatifs aux travaux

Localisation (adresse et/ou parcelle cadastrale) :

5650 WALCOURT, rue des Quairelles 19, lot 1 du lotiss. Walcourt – 171 L du 28-08-80
La propriété s'établit sur deux parcelles cadastrales WALCOURT DIV.1 section B n° 36T et 36V.

36 T contient l'habitation – Permis du 02/10/1980.

36 V contient un autre bâtiment (garage et petit gîte à l'étage) – Permis du 14/03/2002.

Description des travaux :

Les travaux consistent à étendre de ± 30 m² le bloc garages, uniquement à l'étage, afin que le petit gîte devienne un logement permanent.

De notre point de vue, le but de ce travail est de pouvoir nous loger dans un espace plus petit convenant mieux à 2 personnes que l'habitation actuelle très grande (± 300 m²) et contenant ± 70 m² de bureaux inutilisés maintenant que je suis à la retraite.

Le but est d'occuper nous-mêmes le petit logement, notre habitation actuelle pouvant ensuite être soit louée, soit revendue.

.....

Renseignements complémentaires (Tout élément jugé utile à l'analyse de la demande)

En annexe :

- le plan d'implantation complet de la parcelle, étant le lot 1 du lotissement
- la vue en plan du rez-de-chaussée (non modifié)
- la vue en plan de l'extension (étage du garage) avec extension de ± 30 m²
- une perspective du projet après réalisation.

.....
.....

Le soussigné déclare par la présente solliciter le bénéfice de la dérogation prévue à l'article 4 de la loi du 20 février 1939 sur la protection du titre et de la profession d'architecte afin de⁴ :

- Dresser et signer les plans
- D'assurer la surveillance des travaux faisant l'objet de la présente déclaration

⁴ Biffer la mention inutile

La présente demande devra être accompagnée des documents suivants :

- La preuve que le demandeur possède des droits de propriété sur le terrain à bâtir ou sur l'immeuble à transformer (certificat de propriété délivré par le bureau de l'enregistrement) ;
- Le cas échéant, une copie du diplôme du demandeur ;
- Tout document utile (contrat de travail, attestation de l'employeur,...) pouvant démontrer que le demandeur exerce ou a exercé une activité professionnelle lui permettant de démontrer qu'il a acquis des connaissances et des capacités utiles pour effectuer les missions qu'il demande à exercer (il est nécessaire que le requérant puisse se prévaloir de l'occupation d'un poste qui laisse supposer qu'il a pu acquérir des compétences utiles, une simple attestation d'une entreprise selon laquelle il y est ou y a été employé, sans précision sur les fonctions qu'il a exercées, ne peut suffire) ;
- Un descriptif des travaux envisagés accompagné de projets de plans, croquis et, éventuellement, de photos, de photomontages, etc. ;
- Une déclaration du demandeur certifiant que la maison à construire ou à rénover servira pour sa propre habitation familiale.

Le gouverneur de province ne pourra statuer que sur les dossiers complets ayant reçu un avis favorable du Collège communal de la commune où les travaux doivent être effectués.

Fait à..... Walcourt, le ...16/10/2023

Signature :..........

Les données personnelles utilisées/recueillies via ce formulaire seront conservées pour pouvoir traiter cette demande. Elles sont enregistrées et éventuellement transmises aux services concernés en charge du traitement de cette demande. En complétant ce formulaire, vous marquez votre accord. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données vous concernant, droit que vous pouvez exercer en adressant une demande par les formulaires disponibles sur notre site :<https://ibz.be/fr/donnees-personnelles>

IMPORTANT

Le présent formulaire accompagné de toutes les pièces nécessaires à l'examen de la demande doit être adressé au Collège communal de la commune où les travaux doivent être réalisés

Le présent formulaire peut être téléchargé sur le site www.gouverneurmamur.be